



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réaction de l'Ordre des urbanistes du Québec à la décision du gouvernement de réserver le 3^e lien au transport collectif

Montréal, le 20 avril 2023 – « L'Ordre des urbanistes du Québec salue la décision du gouvernement du Québec de réserver le futur tunnel Québec-Lévis au transport collectif et d'ainsi renoncer à sa vision initiale d'un tunnel routier. Cette orientation rejoint l'avis des nombreux experts en aménagement du territoire et en planification des transports qui contestaient la pertinence d'une nouvelle infrastructure routière », a déclaré Sylvain Gariépy, président de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Miser sur le transport collectif est nettement plus prometteur pour l'avenir, en plus d'être plus cohérent avec les engagements climatiques du Québec, les orientations de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* ainsi que les cibles inscrites dans la *Politique de mobilité durable*. Ces documents visent entre autres le contrôle de l'étalement urbain, la consolidation des secteurs déjà urbanisés, la diminution de la part des déplacements en auto solo et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

Malgré le regard favorable de l'Ordre sur les investissements structurants en transport collectif, nous soulignons que le gouvernement ne doit pas répéter l'erreur de précipiter un choix d'infrastructure avant d'avoir en main toutes les informations nécessaires. Le projet retenu doit notamment être justifié par une évaluation globale des besoins en mobilité dans la région métropolitaine de Québec, une étude rigoureuse des différentes solutions possibles, de même qu'une comparaison des avantages et désavantages de chacune. Pour l'instant, des questionnements persistent quant à l'adéquation d'un projet sous-fluvial aux besoins et à son rapport coût-bénéfice.

« Il sera essentiel de développer une vision intégrée de la future infrastructure et de l'aménagement du territoire dans la Communauté métropolitaine de Québec, pour en faire un réel levier de la consolidation urbaine et de transfert modal de l'auto vers le transport collectif », a poursuivi M. Gariépy. Enfin, l'insertion urbaine du projet dans les milieux denses et patrimoniaux qui constituent le Vieux-Québec, le Vieux-Lévis et les quartiers avoisinants constitue aussi une préoccupation importante. L'Ordre participera donc avec intérêt aux débats publics à venir autour de ces questions.

À propos de l'Ordre des urbanistes du Québec

Fondé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) est l'un des 46 ordres du système professionnel régi par l'Office des professions du Québec. Il regroupe près de 1700 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'OUQ défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

-30-

Renseignements : David Alfaro Clark
Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
dalfaroclark@ouq.qc.ca | 514 576-5026